CESER Bourgogne Franche-Comté
Séance plénière du 8 octobre 2019 - DIJON
Avis sur l'expérimentation d'un système de covoiturage au sein de trois territoires pilotes

Déclaration de Guy ZIMA au nom de la CGT

La commission Mobilités/Energie a pointé des remarques et mis en exergue des points de vigilance, que partage la CGT mais que nous jugeons insuffisants pour recueillir notre assentiment en l'état.

Même si nous pouvons saluer que cette mise en œuvre du covoiturage se fera sous maitrise publique à travers la plateforme « Mobigo », sans autre explication sur les règles de la mise en relation nous sommes dubitatifs sur l'égalité d'accès réel si l'offre est inférieure à la demande.

Nos craintes émises lors de la présentation du « ticket mobilité » sont confirmées et nous réaffirmons notre revendication de prise en charge totale du domicile travail par les employeurs ainsi que nombres d'obligations sur ce sujet tels les plans de déplacement d'entreprise, qui ne sont pas tenues et qui permettraient de mesurer les enjeux et les flux afin d'y répondre autrement.

Le manque de vision technique, du niveau de contribution envisagé, des craintes de développements futurs en substitution de transports réguliers, ainsi que la non-recherche à organiser des flux supposés par des solutions pérennes et professionnelles nous fonde à être très réservés sur cette expérimentation prévue au quatrième trimestre.

Nous souhaitons qu'un retour sur le ticket mobilité et sur ces dispositions soit fait et partagé avant toute éventuelle extension.

En conséquence, la délégation CGT s'abstiendra sur cet avis.